



INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE

Tél (225) 20-21-05-38

Fax (225) 20 21 63 27

E-mail: statistique@aviso.ci

Site : www.ins.ci

DIRECTION GENERALE

DOCUMENT
PLAN STRATEGIQUE INS
2012-2015

Novembre 2011

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
CHAPITRE 1 : ETAT ACTUEL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE	4
I.1 - LES MISSIONS.....	4
I.2 - LE CADRE JURIDIQUE	4
<i>I.1.1- Mise en œuvre des textes fondateurs</i>	4
<i>I.1.2- Mise en œuvre des textes externes régissant la réalisation des activités statistiques</i>	5
I.3 - LE CADRE INSTITUTIONNEL	6
I.4 - LES INSTRUMENTS D'ADMINISTRATION.....	6
<i>I.4.1- Le Règlement intérieur</i>	6
<i>I.4.2- La décision de l'organigramme</i>	6
<i>I.4.3- Le Manuel de procédures</i>	7
<i>I.4.4- La grille des salaires</i>	7
<i>I.4.5- L'évaluation annuelle du personnel</i>	7
<i>I.4.6- Les réunions de direction et d'encadrement</i>	7
I.5 - LES RESSOURCES HUMAINES	8
<i>I.5.1- La gestion des ressources humaines</i>	8
I.6 - LA GESTION LOGISTIQUE.....	8
<i>I.6.1- Les sites</i>	8
<i>I.6.2- Les équipements</i>	9
I.7 - LE SYSTEME DE PRODUCTION ET D'INFORMATION STATISTIQUE.....	9
<i>I.7.1- Qualité de la production statistique</i>	9
<i>I.7.2- Etat de la production statistique</i>	10
<i>I.7.3- Diffusion des statistiques</i>	11
<i>I.7.4- Archivage des données</i>	12
CHAPITRE 2 : VISION, STRATEGIES ET PLAN D' ACTIONS	12
II.1- VISION	12
II.2 - LES AXES STRATEGIQUES	13
<i>II.2.1- Axe 1 : Amélioration de l'environnement institutionnel de l'exercice des activités statistiques et fonctionnement de l'INS</i>	13
<i>II.2.2- Axe 2 : Accroissement de la capacité de production de l'INS</i>	13
<i>II.2.3- Axe 3 : Actualisation, accroissement et pérennisation de la production statistique</i> .	14
<i>II.2.4- Axe 4 : Diffusion, promotion et vulgarisation des produits de l'INS</i>	14
CHAPITRE 3 : LE PLAN D' ACTIONS 2012-2015	15
III.1 - AXE 1 : AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE L'EXERCICE DES ACTIVITÉS STATISTIQUES ET FONCTIONNEMENT DE L'INS	15
III.2 - AXE 2 : ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION DE L'INS	16
III.3 - AXE 3 : ACTUALISATION, ACCROISSEMENT ET PÉRENNISATION DE LA PRODUCTION STATISTIQUE	17
III.4 - AXE 4 : DIFFUSION, PROMOTION ET VULGARISATION DES PRODUITS DE L'INS	20
CHAPITRE 4 : COÛT ET MÉCANISME DE FINANCEMENT	21
IV.1 - LE COUT GLOBAL DES ACTIVITES	21
IV.2 - LE MECANISME DE FINANCEMENT	22
CONCLUSION	22

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Pendant les deux premières décennies après son indépendance, la Côte d'Ivoire a mis en œuvre une politique systématique de planification avec la mise en place des plans quinquennaux de développement. Malheureusement, frappée par la crise économique à partir des années 1980, cette politique de planification a été rompue avec l'avènement des programmes d'ajustements structurels.

En septembre 2002, le pays entre dans une crise militaro politique. Le processus de paix enclenchée depuis cette date a abouti à une élection présidentielle tenue le 28 novembre 2010, suivie d'une longue crise post électorale qui s'est terminée par une guerre en avril 2011.

Cette longue crise socio économique, politique et militaire a accentué la dégradation des conditions de vie des ménages, engendré la destruction d'une grande partie des outils de production et affaibli l'économie générale du pays.

En vue de la reconstruction, la Côte d'Ivoire a entrepris, même pendant la crise, un processus de planification à moyen terme à travers l'élaboration des politiques, plans et programmes de développement dont la mise en œuvre a toujours été contrariée par les rebondissements de la crise.

A la faveur de la paix retrouvée et de l'amorce de la reconstruction post crise, le Gouvernement s'engage à reprendre la planification stratégique pour orienter et cadrer les actions de développement du pays. Le Plan national de Développement (PND) 2012-2015 qui s'élabore actuellement est une traduction de cet engagement.

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan National de Développement, requièrent la définition et la production régulière d'indicateurs statistiques fiables tant au niveau national qu'au niveau local. Sans statistique, il est impossible de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan National de Développement et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il s'avère donc important de redynamiser le système statistique national en général et l'Institut national de la statistique en particulier.

Par ailleurs, dans la circulaire n° 3881 du 6 octobre 2011 du Ministre de l'Economie et des Finances, adressée aux Présidents de Conseil d'Administration et aux Directeurs Généraux des sociétés d'Etat et des sociétés à participation financière publique majoritaire, il est demandé à chaque structure d'élaborer son plan stratégique sur la période 2012-2015.

Le présent document qui constitue la stratégie de développement à moyen terme de l'INS est la réponse à la circulaire ci-dessus mentionnée. Il est structuré en trois parties :

- ❖ Le premier chapitre dresse l'état actuel de l'INS.
- ❖ Le deuxième chapitre énonce la vision, les stratégies et le plan d'actions.
- ❖ Le troisième chapitre décrit le mécanisme de financement.

CHAPITRE 1 : ETAT ACTUEL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Le service statistique ivoirien existe depuis l'ère coloniale. Il a été maintenu après l'indépendance du pays en 1960. Il a évolué pour devenir successivement une administration centrale, un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) en 1992 sous la dénomination de "Institut National de la Statistique (INS)". Depuis 1996, il est érigé en société d'Etat par le décret n° 96-975 du 18 décembre 1996.

Ces mutations successives s'inscrivent dans un processus de rénovation du système statistique national pour le rendre plus performant en vue de fournir des données fiables et à jour sur la situation économique et sociale du pays. Comment l'INS s'est elle organisée pour mener à bien cette mission? Quel est l'environnement actuel?

I.1 - LES MISSIONS

Les missions telles que consignées dans le décret de création de l'INS sont:

- élaborer les comptes de la nation et la centrale des bilans ;
- réaliser, en collaboration avec les administrations et organismes publics concernés, le programme annuel ou pluriannuel des recensements et enquêtes ;
- mettre en exploitation à des fins statistiques des données issues de la gestion administrative ;
- assurer la mise en cohérence et la centralisation puis la synthèse et la diffusion de l'ensemble des données statistiques, économiques et démographiques collectées par les organismes para-publics;
- mettre en place un système statistique permettant l'observation systématique et régulière des divers aspects de l'évolution des faits économiques, financiers, sociaux et démographiques ;
- développer les activités statistiques au niveau régional ;
- assurer, contre rétribution, l'exécution de travaux et d'études statistiques d'ordre économique, démographique ou social à la demande d'organismes privés ou publics, nationaux ou internationaux ;
- assurer la liaison avec les services similaires existant à l'étranger ainsi qu'avec ceux des organismes internationaux.

Le décret de création de l'INS lui permet de réaliser toutes ses missions aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national.

I.2 - LE CADRE JURIDIQUE

L'analyse de la situation juridique de l'INS se fera au niveau de la mise en œuvre des textes fondateurs et des textes externes qui régissent la réalisation des activités statistiques.

1.1.1- Mise en œuvre des textes fondateurs

L'INS, Société d'Etat par le Décret n° 96-975 du 18 décembre 1996 est régi par la loi n°97-519 du 4 septembre 1997 sur les Sociétés d'Etat. L'article 31 de cette loi stipule que « lorsque l'Etat confie à une société d'Etat une mission de service public, il est obligatoirement conclu entre l'Etat et cette société une convention définissant la

mission confiée, son étendue, les conditions et les modalités de son exécution et de sa rémunération, ainsi que, d'une façon générale, l'ensemble des obligations, notamment financières, à la charge respective de la société et de l'Etat ».

Depuis sa création, aucune convention n'a pu être signée entre l'Etat et l'INS malgré les initiatives prises par les dirigeants de l'INS.

Cette absence de convention fait que c'est une subvention d'équilibre qui est octroyée à l'INS pour son fonctionnement et l'accomplissement de ses missions.

1.1.2- Mise en œuvre des textes externes régissant la réalisation des activités statistiques

La loi française n°51-711 du 7 juin 1951 portant sur l'obligation de réponse, la coordination et le secret en matière statistique constitue la principale référence en matière de loi statistique en Côte d'Ivoire. Toutefois, un projet de loi nationale sur la statistique a été adopté en Conseil des Ministres le 23 avril 2009 et est actuellement sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

Ce projet de loi définit les missions du Système Statistique National (SSN), donne sa composition et précise les principes fondamentaux sur lesquels se fondent les activités statistiques. Il crée un Conseil National de la Statistique (CNS), organe de concertation permanente et d'orientation générale de la politique statistique de la Côte d'Ivoire.

Il n'en demeure pas moins que l'INS applique les principes fondamentaux adoptés par la Commission Statistique des Nations Unies et la Charte Africaine de la Statistique.

De même, les Règlements communautaires de l'UEMOA et d'AFRISTAT sont également appliqués aussi bien dans le cadre de la production des comptes nationaux que dans le cadre de la production des indices de prix (IHPC) et de l'indice de production industrielle (IPI ou (IHPI).

Au niveau de la Banque des Données Financières, la loi n° 84-1367 du 26 décembre 1984 portant loi des finances pour la gestion 1985, fait obligation en son article 15 à toute entreprise de transmettre ses états financiers (bilan et autres résultats financiers) de l'année N-1 à la Banque des Données Financières (INS) entre le 1^{er} janvier et le 30 avril de l'année N.

Depuis le début de 2011, en application de la Directive de l'UEMOA relative au Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers, la Direction Générale des Impôts (DGI) procède à la réception de tous les états financiers dans le cadre d'un Guichet unique. Il s'en suit que l'INS n'est plus directement destinataire des états financiers des entreprises. Des discussions sont en cours avec le Guichet unique en vue de la récupération des états financiers destinés à la Comptabilité Nationale.

Par ailleurs, le décret n°94-618 du 14 novembre 1994 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité National de la Statistique et de la Normalisation Comptable (CNSNC), structure en charge de la coordination statistique confère à l'INS, organe central de production statistique, le rôle de Secrétariat.

I.3 - LE CADRE INSTITUTIONNEL

L'INS est placé sous la tutelle technique et administrative du Ministre en charge du Plan et sous la tutelle économique et financière du Ministre en charge de l'Economie et des Finances.

L'INS est actuellement administré par un Conseil d'Administration composé de huit (08) membres avec le Président élu en son sein.

L'INS est dirigé par un Directeur Général nommé par décret pris en Conseil des Ministres. Le Directeur Général représente l'INS dans ses rapports avec les tiers.

L'INS est soumis au contrôle de deux commissaires aux comptes et de la chambre des comptes de la Cour Suprême.

Tous les organes ci-dessus mentionnés sont effectifs. Le Conseil d'Administration, le Directeur Général, les commissaires aux comptes sont en place.

I.4 - LES INSTRUMENTS D'ADMINISTRATION

Dans son fonctionnement courant, l'INS dispose de certains instruments d'administration: le règlement intérieur, la décision sur l'organigramme, le manuel de procédures de gestion, la grille des salaires, la décision sur l'évaluation annuelle, les réunions de direction et d'encadrement.

1.4.1- Le Règlement intérieur

Le règlement intérieur en vigueur a été publié le 12 juin 2001 et validé par l'Inspection du Travail le 5 juillet 2001. Chaque agent de l'INS est détenteur d'une copie du règlement intérieur.

1.4.2- La décision de l'organigramme

La décision n° 006/INS/DG/ du 30 décembre 2003 portant attributions et organisations de la Direction Générale, du Secrétariat Général et des Départements est le texte qui régit les charges des organes de l'organigramme et les rapports hiérarchiques entre ces organes.

L'organigramme comprend la Direction Générale, le Secrétariat Général et huit (8) départements, un (1) service autonome d'audit interne et de contrôle.

Les huit (8) départements se présentent comme suit:

- Le Département de la Démographie et des Statistiques Sociales est chargé de toutes les activités qui concourent à la production des statistiques démographiques et sociales.
- Le Département des Statistiques et Synthèses Economiques est chargé d'une part de mener toutes les activités qui conduisent à l'établissement des indicateurs et agrégats économiques et d'autre part d'analyser l'évolution des faits économiques et financiers.

- Le Département des Etudes, de la Recherche, de l'Ingénierie est chargé de susciter, initier et réaliser des études économiques et socio-politiques confiées à l'INS et de mettre en œuvre la politique d'innovation technologique de l'entreprise.
- Le Département de la Coordination, de l'Action Régionale est chargé de mettre l'INS en rapport avec les autres services du Système Statistique National, de coordonner et de suivre les activités qui concourent au développement des statistiques régionales.
- Le Département de la Cartographie et du Fichier Electoral est chargé d'établir les statistiques relatives à la gouvernance d'une part et de gérer les acquis et compétences techniques en cartographie dont ont besoin les productions des statistiques démographiques, sociales et économiques d'autre part.
- Le Département de la Diffusion et du Marketing est chargé de mettre en œuvre la politique de diffusion des statistiques disponibles.
- Le Département des Ressources Humaines, des Affaires Juridiques et Sociales est chargé de gérer les ressources humaines et d'assurer la gestion des aspects juridiques et sociaux touchant au personnel.
- Le Département des Finances et Budgets est chargé d'élaborer et d'exécuter les budgets conformément aux procédures financières et comptables.

Par ailleurs, il y a un service autonome rattaché à la Direction Générale: le Service Autonome de l'Audit Interne et du Contrôle. Il a rang de département. Il est chargé de veiller à l'utilisation efficiente des ressources financières et matérielles, de veiller à l'application des textes réglementaires et des procédures et d'auditer les comptes et les projets.

1.4.3- Le Manuel de procédures

Le manuel de procédures de gestion existe depuis janvier 2001. Il a été actualisé en février 2011.

1.4.4- La grille des salaires

La grille des salaires est appliquée depuis le 1er janvier 2007 selon les termes de la décision n° 45/INS/DG/DRHAS du 24 janvier 2008 portant application de la grille consensuelle des salaires.

1.4.5- L'évaluation annuelle du personnel

L'évaluation annuelle de l'ensemble du personnel est instituée depuis le 10 septembre 2008 selon la décision N° 500/INS/DG/SG/DRHAS du 10 septembre 2008 portant évaluation annuelle du personnel. Une fiche de notation du personnel a été élaborée comme support de cette évaluation.

1.4.6- Les réunions de direction et d'encadrement

Après le changement intervenu à la tête de l'INS le 28 juillet 2011, le Directeur Général a institué les réunions de direction suivantes :

- les réunions du Comité de direction hebdomadaires (Directeur Général, Secrétaire Général, Conseillers, Chefs de Départements) ;
- les réunions du Conseil de Direction chaque deux semaines (Comité de Direction, Chefs de Divisions et Directeurs Régionaux) ;
- les rencontres avec le Personnel (Directeur Général avec le personnel).

I.5 - LES RESSOURCES HUMAINES

La réalisation des missions de production statistique assignées par l'Etat à l'INS repose sur le capital humain qui est la ressource la plus importante pour la production statistique. La bonne gestion de ce capital devient donc une priorité afin de permettre à l'entreprise d'améliorer sa productivité globale et d'atteindre ses objectifs à travers les performances de chaque salarié.

I.5.1 - La gestion des ressources humaines

Pour faire face à ses attributions, l'INS emploie deux (2) types de personnel : statisticien et non statisticien. Le personnel statisticien est composé de statisticiens et de démographes formés pour la plupart dans les grandes écoles de formation statistique en Côte d'Ivoire (ENSEA) et ailleurs (IFORD au Cameroun, Louvain en Belgique, etc.). Le personnel non statisticien ou personnel d'appui est composé des autres corps de métiers notamment des économistes, des informaticiens, des juristes, des secrétaires, des chauffeurs, etc. L'ensemble du personnel de l'INS est régi par la convention collective depuis mars 2007.

L'effectif des agents à fin septembre 2011 est de 229 dont 5 en disponibilité, 3 en formation et 1 en appui technique dans un autre ministère. Cet effectif global masque bien des capacités statistiques effectives très contrastées en termes de proportion du personnel statisticien ou de personnel de production. En effet, la proportion du personnel statisticien est d'environ 30% quand celle du personnel de production est de 44%. Il est donc employé à l'INS moins de statisticiens que les agents des autres corps de métiers.

I.6 - LA GESTION LOGISTIQUE

I.6.1 - Les sites

Dans le cadre de l'exécution de ses activités, les locaux administratifs de l'INS sont disséminés en plusieurs endroits de la capitale abidjanaise et dans les principaux chefs-lieux de région.

La Direction Générale occupe une partie du Rez-de-chaussée, le niveau 00 et les 1^{er} et 2^{ème} étages de la Tour C de la Cité Administrative au Plateau. Les services de la Division Entreprises et Commerce du Département des Statistiques et Synthèses Economiques (DSSE) et les Services de la Cartographie sont logés aux 8^{ème} et 9^{ème} étage de l'immeuble Lamblin dans le périmètre de la CNPS au Plateau. Les autres services de DSSE ainsi que certains services du département des Etudes, de la Recherche et de l'Ingénierie sont logés au 4^{ème} étage de l'immeuble Industrie sis à la Rue Lecœur au Plateau. Le service de l'imprimerie, la Direction Régionale d'Abidjan et des services de l'INS sont logés dans les bâtiments de Sietrans derrière la BAD au Plateau. L'INS dispose d'un bâtiment à Treichville qui lui servait

d'entrepôt. Pendant la crise post électorale, ce bâtiment a été incendié. Cette dispersion à travers la ville d'Abidjan ne rend pas aisé l'encadrement des activités et le suivi des agents.

L'INS déploie ses activités à l'intérieur du pays au travers de neuf directions régionales à savoir Yamoussoukro, Daloa, Korhogo (dans l'enceinte de la Préfecture), Odienné, et San-Pedro (en location). Bondoukou, Bouaké, Man, Abengourou (propriétés de l'INS).

De manière générale, les bâtiments administratifs abritant les services de l'INS sont vétustes et n'offrent plus les commodités requises pour un cadre de travail agréable.

1.6.2- Les équipements

L'INS dispose de plusieurs logiciels de traitement statistique, de gestion des ressources humaines, de gestion comptable et de gestion des immobilisations. En ce qui concerne les équipements informatiques, l'INS dispose d'un certain nombre d'équipements informatiques acquis sur les projets d'envergure successifs réalisés par l'INS depuis plus d'une décennie (RGPH 1998, ENV 2005, MICS 2006, RLE 2005). Cependant il est à noter que la quasi-totalité des équipements acquis dans le cadre de la confection des listes électorales ont été emportés lors de la crise post électorale de mars et avril 2011.

En ce qui concerne le matériel de transport, l'INS a subi beaucoup de pertes lors de la crise post électorale. Ce qui a réduit substantiellement sa capacité de mobilité.

I.7 - LE SYSTEME DE PRODUCTION ET D'INFORMATION STATISTIQUE

1.7.1- Qualité de la production statistique

De par sa position d'organe central du système statistique national, l'Institut National de la Statistique (INS) a toujours mené d'intenses activités de production statistique

Les statistiques produites couvrent un champ assez vaste comprenant notamment les statistiques démographiques et sociales, les statistiques économiques et financières, les statistiques de gouvernance et de développement rural qui intègrent entre autres, les données agricoles (agriculture, élevage, pêche, forêt) ainsi que celles de l'hydraulique, de l'énergie, de la faune et de l'environnement.

Pour valider les données et les méthodologies, il a été créé au sein de l'INS un Comité scientifique depuis juillet 2008. Ce Comité est constitué de deux membres permanents dont un Président et un Secrétaire. Les autres membres étant désignés en fonction de leurs aptitudes personnelles, et de la pertinence des thèmes à discuter.

Le Comité a déjà travaillé que sur plusieurs rapports dont les résultats de l'enquête d'opinion sur l'impact de la crise financière internationale en Côte d'Ivoire, ceux relatifs au Travail des enfants en Côte d'Ivoire et le diagnostic des structures productrices de statistiques sur les infrastructures, l'agriculture, et l'environnement. A ce jour, plusieurs autres productions sont en instance de validation.

S'agissant de l'Ingénierie statistique qui est issue des recommandations du Schéma Directeur de la Statistique 1996-2000 de voir doter l'appareil statistique national d'un outil d'ingénierie, elle est aujourd'hui gérée par une division de l'INS.

1.7.2- Etat de la production statistique

1.7.2.1- Les statistiques démographiques, sociales et de gouvernance

Les domaines couverts par les statistiques démographiques et sociales portent sur la population, l'éducation, la santé, la justice, le travail / emploi et les conditions de vie des ménages.

Au cours de ces dernières années, d'importantes productions ont été réalisées par l'INS dans ces domaines. Il s'agit principalement de l'analyse des résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation 1998 (RGPH98), des analyses et perspectives démographiques de la Côte d'Ivoire sur la période 1998-2018, des résultats des recensements des déplacés de guerre à Yamoussoukro (2003). En outre, l'enquête 1-2-3 (2002) a permis d'obtenir des données sur l'emploi, le marché du travail et le secteur informel. L'enquête sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire (2005) a permis d'appréhender la main d'œuvre des enfants. De diverses études et recherches menées ont aussi alimenté ces statistiques démographiques et sociales notamment les statistiques d'état civil dans la ville d'Abidjan (2006), le Tableau de bord social (1999, 2001, 2003 et 2006), les profils de pauvreté et de vulnérabilité (2006, 2008, 2009 et 2010) et la situation de la gouvernance en 2005.

Pour la production des principales statistiques de ces domaines, l'INS a bénéficié d'un appui constant des Partenaires Techniques et Financiers. A cet égard, les fonds extérieurs ont permis la réalisation de bon nombre d'opérations telles que l'Enquête Niveau de Vie (ENV 1993, 1995, 1998, 2002, 2008), l'Enquête Démographique et de Santé (EDS 1994, 1998), l'Enquête sur les Indicateurs de Santé (EIS 2005), l'Enquête à Indicateurs Multiples (MICS 1996, 2006) et le Recensement Général de Population et de l'Habitation (RGPH 1975, 1988, 1998).

Force est de reconnaître que les statistiques élaborées ne sont pas toujours produites à des intervalles réguliers. A titre d'exemple, le Recensement Général de la Population et de l'Habitation 2008 (RGPH 2008) qui devrait être réalisé en 2008, est encore à attendre le financement malgré le coup d'accélération donné par la Direction Générale en application du Programme de Travail Gouvernemental. L'Enquête Niveau de Vie (ENV) peine à honorer sa périodicité habituelle de trois ans, etc.

1.7.2.2- Les statistiques économiques et les statistiques régionales

Les statistiques économiques couvrent l'ensemble des statistiques à caractère macroéconomique et financier ainsi que celles qui portent sur les filières sectorielles notamment agricoles, minières et environnementales.

Pendant ces dernières années, l'INS produit régulièrement la plupart des statistiques économiques de base indispensables à la prise de décision. Ainsi, les comptes définitifs de la nation de l'année sont élaborés en année n+2. Les statistiques du commerce extérieur de l'année n sont établies en année n+1. L'Indice de Production Industrielle (IPI) est produit 45 jours après la fin du mois sous revue. L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation des ménages (IHPC) du mois est produit le 10 du mois suivant. Les statistiques annuelles des ressources animales et végétales,

des mines, de l'énergie et de l'environnement de l'année n sont régulièrement élaborées en année n+2. La centrale de bilans et leurs sous produits ou produits dérivés paraissent régulièrement chaque année. L'INS a mis en place un répertoire d'entreprises qui compte 8 785 entreprises.

Au niveau des modes de production, l'INS produit ses statistiques selon les normes internationales. L'harmonisation des méthodes est rendue possible grâce aux appuis techniques des organisations sous régionales et internationales telles que AFRISTAT, UEMOA, CEDEAO, AFRITAC-Ouest (FMI) et BIT. Des outils informatiques sont développés pour soutenir cette harmonisation. Il s'agit principalement de CHAPO pour la production de l'indice des prix à la consommation, d'ERETES pour l'élaboration des comptes nationaux et d'EUROTRACE pour la confection des statistiques du commerce extérieur.

Dans l'ensemble, quelques applications informatiques construites par les informaticiens de l'INS accompagnent toutes ces productions statistiques dans le traitement des données.

En ce qui concerne les statistiques régionales, elles portent sur la production et la publication des annuaires et l'élaboration du bulletin des prix moyens à la consommation des ménages (mensuel, trimestriel et annuel).

Quant à la cartographie de l'INS qui est aussi un outil d'appui à la production statistique, elle fournit des données de base pour la réalisation des études. Elle dispose aujourd'hui d'une base de données cartographique nationale géo référencée qui comporte les limites des régions, des départements et des sous-préfectures avec des tracés de voies, de réseaux hydrographiques et de positionnements des localités (villes, villages), ainsi que des infrastructures de base (écoles, centres de santé, etc.). Cette base peut même être exploitée pour la réalisation de cartes thématiques à toutes sortes d'échelles. La cartographie de l'INS dispose également de tous les plans numérisés de localités et de rattachement des campements.

1.7.2.3- Mise en œuvre du Plan d'Urgence de Production des Statistiques de Base

Le Plan d'Urgence de Production des Statistiques de Base vise d'une part à établir les indicateurs statistiques fiables dans tous les secteurs d'activités et d'autre part à réactiver l'Appareil statistique national de sorte qu'en Côte d'Ivoire, la production des statistiques soit continue et que celles-ci soient complètes, fiables et disponibles à tout moment pour jouer pleinement son rôle d'outil d'aide à la décision.

Les actions effectuées dans ce cadre depuis juillet 2011 ont consisté à mobiliser l'ensemble de l'Appareil statistique national, installer les organes du cadre institutionnel par rapport à l'arrêté ministériel de mise en œuvre du plan, à établir les indicateurs statistiques et élaborer les supports de collecte.

1.7.3- Diffusion des statistiques

A l'INS, les supports des statistiques produites sont principalement des ouvrages en papier reliés ou des CD-Rom. Des informations sont aussi disponibles sur le site Internet.

L'INS dispose désormais d'un site qui met en ligne les annonces des statistiques courantes produites et des résultats des études et enquêtes. Ces productions

annoncées ne sont pourtant disponibles ni sur support CD-Rom ni sur support papier en quantité suffisante.

Concernant la diffusion, Certes, une division de diffusion existe au sein de l'INS. Cependant, les documents issus des productions statistiques ne sont diffusés qu'en nombre d'exemplaires insuffisant. Autre écueil, c'est le délai important qui existe le plus souvent entre la production statistique et la diffusion.

1.7.4- Archivage des données

A l'INS, il existe un service de documentation et archivage chargé de gérer la bibliothèque, d'harmoniser les techniques documentaires utilisées dans les services, d'organiser la documentation des services, de centraliser et de gérer les archives de l'INS.

Mais ce service ne semble pas fonctionner comme il se doit. Il n'y a plus de salle de documentation ni de bibliothèque depuis plusieurs années. Aussi les ouvrages destinés à la bibliothèque ou à la documentation se retrouvent-ils dans les bureaux des agents.

Le mécanisme d'archivage électronique des données existe à l'INS, notamment Toolkit. A cet effet, des bases de données économiques et sociales (SIGDSE) et Dev Info ont été mises en place.

CHAPITRE 2 : VISION, STRATEGIES ET PLAN D' ACTIONS

II.1- VISION

La Côte d'Ivoire sort d'une crise aiguë qui l'a secouée pendant près d'une décennie. Cette crise a affecté durement l'économie et tous les secteurs sociaux. Le pays est dans une situation telle que dans bien des secteurs d'activités, les statistiques sont partiellement produites.

Dans un tel contexte, le Gouvernement, a exprimé sa volonté de prendre la réelle mesure de la situation. Il a ainsi inscrit, dans la matrice d'actions prioritaires du Programme de Travail Gouvernemental datée du 12 juillet 2011, la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités qui d'une part, vise à faire l'état des lieux en matière d'indicateurs statistiques dans tous les secteurs de la vie socio-économique du pays, à pérenniser le réflexe de l'évaluation de l'action gouvernementale à travers des statistiques fiables et d'autre part, à élaborer le plan national de développement 2012-2015.

Dans cette dynamique, l'INS, organe central de production des statistiques, se doit non seulement de remplir convenablement ses missions, mais aussi et surtout d'insuffler l'élan nécessaire à toutes les structures statistiques des ministères techniques dans l'organisation de l'environnement institutionnel des activités statistiques et dans la production et la diffusion des statistiques fiables susceptibles d'être utilisées pour toute planification sectorielle.

Dans cette optique, l'INS vise à **devenir un organe statistique de référence, assaini sur le plan de la gestion financière et des ressources humaines, performant dans la production et la diffusion des informations statistiques régulières et fiables.**

II.2 - LES AXES STRATEGIQUES

Au regard des préoccupations exprimées ci-dessus, la vision du développement de l'INS, sur la période 2012-2015, sera articulée autour des axes stratégiques suivants:

II.2.1- Axe 1 : Amélioration de l'environnement institutionnel de l'exercice des activités statistiques et fonctionnement de l'INS

L'amélioration du dispositif institutionnel constitue un défi majeur pour organiser l'exercice des activités statistiques et par voie de suite renforcer le rôle central de l'INS dans la production des statistiques dans le pays. Un projet de loi nationale sur la statistique a été adopté en Conseil des Ministres le 23 avril 2009. Il est déposé actuellement sur le bureau de l'Assemblée Nationale. Son examen a été maintes fois reporté lors de la précédente législature. Il importe que cette loi soit parmi les premières lois que votera la nouvelle Assemblée Nationale.

Aussitôt après le vote de la loi, l'INS devra initier des projets de textes d'application et des ateliers de leur adoption avant leurs transmissions à la hiérarchie.

De même, la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) sera réaménagée pour désormais couvrir la période 2012-2015 de sorte à l'arrimer à la période de réalisation du Plan National de Développement (PND). Le Document de la SNDS sera adopté par le Gouvernement. L'INS mettra en œuvre les chapitres de la stratégie le concernant et veillera à amener les autres ministères à l'appliquer.

Par ailleurs, il est indispensable de mettre en œuvre l'article 31 de la loi n°97-519 du 4 septembre 1997 sur les Sociétés d'Etat. La convention prévue par cet article devrait permettre d'une part, à l'INS d'accroître ses ressources et faire face à ses charges aussi bien de fonctionnement que d'investissement et d'autre part, à l'Etat d'évaluer l'INS sur la base d'un cahier de charges préétabli.

L'INS devra aussi établir des conventions sectorielles avec les structures de l'Etat pour lui permettre d'apporter son appui technique à la production des statistiques sectorielles.

Sur le fonctionnement de l'INS, les instances compétentes veilleront à l'expression de la bonne gouvernance. Les tenues des réunions du Conseil d'Administration respecteront la réglementation prescrite par l'OHADA. Il en est de même de la tenue des assemblées générales suivies de la publication des résultats de chaque exercice.

Quant à l'encadrement des activités, l'INS veillera à mettre en place des organes et outils de gestion appropriés.

II.2.2- Axe 2 : Accroissement de la capacité de production de l'INS

L'analyse des ressources humaines a fait ressortir une insuffisance des statisticiens et démographes qui sont affectés à la production statistique. Il urge d'accroître de façon substantielle le nombre et la qualité des ressources humaines par rapport aux corps de métiers requis pour un INS.

Il s'agira en particulier de renforcer les capacités techniques par le recrutement de plus de spécialistes (statisticiens, démographes). En vue de retenir à l'INS le personnel qui sera recruté et le personnel déjà en poste, il faudra améliorer leur condition de rémunération, veiller à leur formation continue qualifiante pour de plus d'efficacité et mettre en œuvre un profil de carrière attrayant.

En outre, dans le cadre d'une plus grande capacité de production, l'INS se dotera d'un siège qui regroupera l'ensemble de ses services. A l'intérieur du pays, il réhabilitera les Directions Régionales, construira les locaux des Directions Régionales là où l'INS n'est pas propriétaire.

Enfin, il modernisera ses outils de production (logiciels à jour, renouvellement continu des outils informatiques, etc.).

//.2.3- Axe 3 : Actualisation, accroissement et pérennisation de la production statistique

Dans le contexte de la reconstruction post électorale, la mise à disposition des données actualisées et nouvelles constitue une urgence. Le Gouvernement en a fait une priorité en l'inscrivant dans la matrice d'actions prioritaires du Programme de Travail Gouvernemental. Il s'agira d'abord de faire l'état des lieux pour donner la réelle mesure de la situation des différents secteurs d'activité. Ensuite, il faudra assurer une décentralisation et une pérennisation de la production des statistiques fiables à travers la collecte, l'exploitation et l'analyse des données de routine aussi bien à l'INS que dans les différents ministères. Enfin, il s'agira de réaliser des grandes opérations d'envergure nationale telles que les recensements, les enquêtes et les études socio- économiques.

La production statistique de l'INS intégrera systématiquement les niveaux de couverture nationale et régionale ainsi que la désagrégation par sexe, milieu de résidence et selon les découpages administratifs du pays.

//.2.4- Axe 4 : Diffusion, promotion et vulgarisation des produits de l'INS

Les résultats de l'accomplissement des missions de l'INS sont ses produits, fruits de ces activités de production qui couvrent les aspects de la vie économique, sociale et de gouvernance du pays. Ceux-ci doivent être diffusés et connus des utilisateurs de données et du public tant en Côte d'Ivoire qu'à l'extérieur du pays.

Pour ce faire, l'INS réhabilitera son image qui a été, ces dernières années, assimilée à un bureau de confection de liste électorale. Ensuite, des actions majeures seront menées pour faire connaître les missions, les compétences et les productions statistiques de l'INS. Il s'agira d'entreprendre toute action de communication efficace en la matière pour rétablir la notoriété réelle de l'INS d'une part, et de diffuser sur toutes formes et par tous canaux appropriés, les résultats issus des activités de productions de l'INS d'autre part. Il s'agit enfin de contribuer à instaurer chez les autorités et dans la population, la culture de recours systématique aux données statistiques sur toutes questions d'intérêt national ou local.

La production statistique de l'INS s'effectuera suivant le présent plan stratégique. Le plan sera annuellement évalué et actualisé. Sur la base de ce plan stratégique, la

Direction Générale assignera, chaque année, les objectifs de production et de développement de l'INS. Ceux-ci guideront l'élaboration du Plan d'Actions 2012-2015.

CHAPITRE 3 : LE PLAN D' ACTIONS 2012-2015

Le plan d'actions 2012-2015 permettra de lever les contraintes institutionnelles de l'exercice de l'activité statistique, améliorera les conditions de travail pour une plus grande productivité de l'INS et assurera l'utilisation et la diffusion des statistiques fiables.

En outre, ce plan d'actions 2012-2015 fournira les informations statistiques pour un meilleur suivi et évaluation des activités inscrites dans le Plan National de Développement.

III.1 - AXE 1 : AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE L'EXERCICE DES ACTIVITÉS STATISTIQUES ET FONCTIONNEMENT DE L'INS

L'amélioration de l'environnement institutionnel de l'exercice des activités statistiques et le fonctionnement de l'INS se décline en deux objectifs :

- Mettre en place le cadre institutionnel ;
- Mettre en place le cadre organisationnel.

Le coût total de mise en œuvre de l'axe 1 est de 415 580 000 F.

• Objectif 1 : Mettre en place le cadre institutionnel

L'objectif 1 sera réalisé par la mise en œuvre de quatre stratégies :

- le vote de la loi nationale sur la statistique ;
- l'adoption des textes d'application de la loi sur la statistique ;
- l'actualisation de la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) ;
- l'adoption par le Gouvernement du document de la SNDS.

Le coût global de cet objectif 1 s'élève à 55 000 000 F.

La mise en œuvre de ces stratégies sera appréciée à travers les actions suivantes :

- les plaidoyers en vue de faire voter la loi sur la statistique;
- l'organisation d'ateliers pour l'adoption des textes d'application de la loi sur la statistique ;
- l'actualisation et l'adoption de la stratégie nationale de développement de la statistique couvrant la période 2012-2015.

Les principaux résultats attendus sont :

- La loi sur la statistique est votée et promulguée ;
- Les décrets et arrêtés d'application de la loi sur la statistique sont pris ;
- Les organes prescrits par la loi sur la statistique sont constitués et fonctionnels ;
- Le document de la SNDS actualisé est adopté en Conseil des Ministres.

- **Objectif 2 : Mettre en place le cadre organisationnel**

L'objectif 2 sera atteint à travers deux stratégies :

- le fonctionnement régulier des instances d'administration de l'INS : Conseil d'administration, Assemblée générale ;
- l'adoption de la convention Etat- INS.

Le coût global de cet objectif s'élève à 360 800 000 F.

La mise en œuvre de ces stratégies sera appréciée à travers les actions suivantes :

- La tenue régulière des réunions des organes de décision de l'INS ;
- La mise en place des outils de gestion et d'administration ;
- L'élaboration d'une convention Etat-INS ;
- Les plaidoyers auprès des ministères de tutelle en vue de la signature de la convention Etat-INS.

Les principaux résultats attendus sont :

- Les procès verbaux des réunions des organes de décision sont disponibles ;
- Les outils de gestion et d'administration sont disponibles ;
- La convention Etat-INS est signée.

III.2 - AXE 2 : ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ DE PRODUCTION DE L'INS

L'accroissement de la capacité de production de l'INS sera réalisé à travers deux objectifs :

- disposer d'un plus grand nombre de professionnels de la statistique ;
- Renforcer les capacités logistiques et matérielles de l'INS.

Le coût total de mise en œuvre de l'axe 2 est de 17 498 974 400 F.

- **Objectif 1 : disposer d'un plus grand nombre de professionnels de la statistique**

L'objectif 1 sera réalisé par la mise en œuvre de trois stratégies :

- le recrutement des statisticiens et démographes ;
- la formation continue ;
- une politique de rémunération attrayante et de profil de carrière.

Le coût global de cet objectif s'élève à 11 113 974 400 F

La mise en œuvre de ces stratégies sera appréciée à travers les actions suivantes :

- L'accueil des étudiants des écoles de formation statistique d'Abidjan, de Yaoundé et des autres parties du monde pour leur stage de fin de cycle ;
- Le recrutement systématique à l'INS des statisticiens et démographes diplômés des écoles de formation d'Abidjan, de Yaoundé et des autres parties du monde ;
- Le recrutement du personnel occasionnel ;
- La revalorisation de la rémunération du personnel d'appui ;

- Le redéploiement du personnel statisticien et démographe dans les services statistiques sectoriels ;
- L'organisation en partenariat avec l'ENSEA de la formation continue du personnel statisticien et démographe de l'INS ;
- La régularisation vis-à-vis du FDFP afin de bénéficier du financement de cette formation continue ;
- L'instauration de rémunérations attrayantes au personnel statisticien et démographe (salaires, primes de technicité, etc.);
- La définition et la mise en œuvre d'un profil de carrière.

Les principaux résultats attendus sont :

- Les étudiants des écoles de formation statistique d'Abidjan, de Yaoundé et des autres parties du monde sont en stage à l'INS;
- Les statisticiens et démographes diplômés des écoles de formation d'Abidjan, de Yaoundé et des autres parties du monde sont recrutés à l'INS ;
- Le personnel statisticien et démographe est redéployé dans les services statistiques sectoriels ;
- La formation continue du personnel statisticien et démographe est assurée ;
- Un niveau incitatif et attrayant est octroyé au personnel statisticien et démographe ;
- Un profil de carrière est disponible et mis en œuvre.

- **Objectif 2 : Renforcer les capacités logistiques et matérielles de l'INS**

L'objectif 2 sera réalisé par deux stratégies :

- la dotation de l'INS en locaux propres ;
- l'accroissement des capacités de l'INS en matériels.

Le coût global de cet objectif s'élève à 6 385 000 000 F.

La mise en œuvre de ces stratégies sera appréciée à travers les actions suivantes :

- la construction d'un siège pour l'INS à Abidjan;
- la réhabilitation des locaux de six (6) Directions Régionales ;
- la construction des locaux de neuf (9) Directions régionales ;
- la dotation de l'INS en matériels roulants suffisants pour la collecte ;
- la dotation de l'INS en autres matériels et équipements.

Les principaux résultats attendus sont :

- Le siège de l'INS est construit à Abidjan;
- Les locaux de six (6) Directions Régionales sont réhabilités ;
- Les locaux de neuf (9) Directions régionales sont construits ;
- L'INS est doté en matériels roulants suffisants pour la collecte et en autres matériels et équipements.

III.3 - AXE 3 : ACTUALISATION, ACCROISSEMENT ET PÉRENNISATION DE LA PRODUCTION STATISTIQUE

L'actualisation, l'accroissement et la pérennisation de la production statistique seront réalisés à travers trois objectifs :

- Assurer la régularité des productions statistiques officielles obligatoires;

- Appuyer les autres services du Système Statistique National pour la production des statistiques sectorielles ;
- Actualiser les données socio démographiques et économiques.

Le coût total de mise en œuvre de l'axe 3 est de 23 589 618 002 F.

- **Objectif 1 : Assurer la régularité des productions statistiques officielles**

L'objectif 1 sera atteint par la mise en œuvre de deux stratégies :

- la production régulière des statistiques économiques, démographiques et sociales et de gouvernance ;
- la production des statistiques en région.

Le coût global de cet objectif s'élève à 3 729 680 000 F.

La mise en œuvre de ces deux stratégies sera appréciée à travers les actions suivantes :

- La production du répertoire national des entreprises tous les deux ans ;
- La production annuelle des comptes nationaux provisoires, des comptes nationaux définitifs, de la centrale des bilans et de ses sous produits, des annuaires des statistiques des différents secteurs d'activités (commerce extérieur, énergie, ressources végétales, pêche et élevage, environnement, économie etc.), du bulletin des prix moyens des variétés, de l'annuaire des statistiques des faits d'Etat civil, de l'annuaire des statistiques démographiques et sociales, et de l'annuaire des statistiques de gouvernance ;
- La production trimestrielle des comptes de la nation, des résultats de l'enquête d'opinions des chefs d'entreprises sur les indicateurs clefs de l'activité économique, du bulletin trimestriel de conjoncture, de l'Indice du Chiffre d'Affaires dans le Commerce et les Services, et de l'Indice du Coût de Construction ;
- La production mensuelle de l'Indice Harmonisé à la Production industrielle (IHPI), de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), et de l'Indice des Prix à la Production Industrielle (IPPI), de l'Indice des Prix à l'Importation et à l'Exportation ;
- La production de l'annuaire des statistiques régionales ;
- La production du bulletin annuel du prix moyen à la consommation des ménages en régions ;
- La production du bulletin trimestriel du prix moyen à la consommation des ménages dans les directions régionales ;
- La production du bulletin mensuel du prix moyen à la consommation des ménages en régions ;
- La collecte des états financiers des entreprises situées à l'intérieur du pays en vue de l'élaboration de la Centrale des bilans et des Comptes Nationaux.

Les principaux résultats attendus sont :

- Le répertoire national des entreprises est régulièrement produit ;
- Les indicateurs socio-économiques et de gouvernance sont régulièrement produits suivant la périodicité requise ;

- Les indicateurs de conjoncture sont régulièrement produits suivant la périodicité requise ;
- Les annuaires des statistiques régionales et les bulletins annuels, trimestriels et mensuels des prix à la consommation des ménages sont régulièrement produits suivant la périodicité requise ;
- Les états financiers des entreprises sont régulièrement collectés en régions.

- **Objectif 2 : Appuyer les autres services du Système Statistique National pour la production des statistiques sectorielles**

L'objectif 2 sera atteint par la mise en œuvre de deux stratégies:

- L'appui logistique et technique de l'INS aux services statistiques sectoriels ;
- La coordination des activités statistiques sectorielles ;

Le coût global de cet objectif s'élève à 103 200 000 F.

La mise en œuvre de ces deux stratégies sera appréciée à travers les actions suivantes:

- La mise à disposition des services sectoriels, de personnel technique qualifié, d'appui logistique à travers la signature de conventions;
- L'appui à l'élaboration des méthodologies et des procédures de production statistique aux services sectoriels ;
- La centralisation des statistiques produites par les services sectoriels ;
- L'élaboration du Programme Annuel d'Activités Statistiques du système statistique national ;
- L'élaboration du Rapport annuel sur le fonctionnement du système statistique national ;
- La mise à jour du répertoire des services statistiques ministériels ;
- Elaboration en 2015 de la prochaine SNDS

Les principaux résultats attendus sont :

- Les conventions d'appui logistique et de mise à disposition de personnel technique qualifié sont signées ;
- Les statistiques produites par les services sectoriels sont centralisées à l'INS ;
- Les Répertoires des Structures Statistiques sont disponibles ;
- Les Programmes annuels d'activités statistiques du Système statistique national sont disponibles ;
- Les Rapports sur le fonctionnement du système statistique national sont disponibles ;
- Une nouvelle SNDS est élaborée en 2015.

- **Objectif 3 : Actualiser les données socio démographiques et économiques**

L'objectif 3 sera mis en œuvre à travers deux stratégies :

- la poursuite de la réalisation du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH);
- la réalisation des enquêtes socio démographiques et économiques.

Le coût global de cet objectif s'élève à 19 756 738 002 F.

La mise en œuvre de ces deux stratégies sera appréciée à travers les actions suivantes :

- le fonctionnement du Bureau Technique Permanent du Recensement (BTPR);
- la réalisation de la cartographie pilote;
- la réalisation de cartographie censitaire ;
- la réalisation du recensement pilote ;
- la réalisation du dénombrement ;
- la réalisation de l'enquête post censitaire (ou de couverture) ;
- la saisie et l'apurement des données ;
- la tabulation et l'analyse thématique des données ;
- la diffusion des résultats ;
- la réalisation du recensement des unités économiques en 2014 ;
- la réalisation de l'Enquête Démographique et de Santé 2015;
- La réalisation de l'enquête sur les indicateurs multiples (MICS) 2013 ;
- La réalisation de l'Enquête Niveau de Vie 2012 ;
- La réalisation de l'Enquête nationale sur le travail des enfants 2014 ;
- La réalisation de l'enquête sur la gouvernance en 2012 et 2015 ;
- la réalisation de l'enquête annuelle sur la victimisation ;
- la réalisation de l'enquête industrielle en 2015 ;
- la réalisation de l'enquête sur la mortalité en 2015;
- la réalisation de l'enquête sur la nuptialité en 2014;
- la réalisation de l'enquête sur les constructions neuves en 2012;
- la réalisation de l'enquête 1, 2,3 sur le secteur informel en 2013;
- la réalisation de l'enquête nationale sur l'emploi en 2013.

Les principaux résultats attendus sont :

- Les résultats du 4^{ème} RGPH sont disponibles ;
- Les résultats des autres enquêtes sont disponibles.

III.4 - AXE 4 : DIFFUSION, PROMOTION ET VULGARISATION DES PRODUITS DE L'INS

La Diffusion, la promotion et la vulgarisation des produits statistiques seront réalisées à travers deux objectifs :

- Diffuser les produits statistiques et moderniser l'archivage ;
- Assurer la promotion et la vulgarisation des produits de l'INS.

Le coût total de mise en œuvre de l'axe 4 est de 733 016 003 F.

L'objectif 1 sera mis en œuvre à travers deux stratégies :

- Diffusion des produits statistiques ;
- Archivage des produits statistiques.

La mise en œuvre de ces deux stratégies sera appréciée à travers les actions suivantes :

- La diffusion systématique de tout produit statistique de l'INS à travers les supports modernes de diffusion (papiers, CD-ROM, internet, communication, etc.) et l'élaboration du catalogue des produits statistiques de l'INS ;
- La formation et le recyclage des agents aux méthodes d'archivage moderne et de documentation ;

- L'archivage systématique de toute opération statistique réalisée par l'INS ;
- La mise en place d'une bibliothèque et d'une salle de documentation.

Les principaux résultats attendus sont :

- Les produits statistiques de l'INS sont diffusés ;
- Le catalogue est mis à jour et disponible ;
- Les agents sont formés et recyclés aux méthodes d'archivage moderne et de documentation ;
- Les opérations statistiques sont archivées ;
- La bibliothèque et la salle de documentation sont fonctionnelles.

L'objectif 2 sera mis en œuvre à travers deux stratégies :

- La promotion des produits de l'INS ;
- La vulgarisation des produits de l'INS.

Le coût global de cet objectif s'élève à 157 500 000 F.

La mise en œuvre de ces deux stratégies sera appréciée à travers les actions suivantes :

- L'organisation de journées portes ouvertes ;
- La participation aux forums et autres expositions ;
- L'organisation d'ateliers et de séminaires de présentation des produits de l'INS ;
- L'organisation de la Journée Africaine de la Statistique (JAS) ;
- L'organisation des échanges autour de la statistique avec des groupes cibles ;
- La mise en place d'un réseau de journalistes relais pour informer sur les activités statistiques de l'INS.

Les principaux résultats attendus sont :

- Des journées portes ouvertes sont organisées ;
- Les ateliers, les séminaires, les forums et autres expositions sont organisés ;
- La JAS est organisée par l'INS ;
- Les échanges avec les groupes cibles sur la statistique sont organisés ;
- Le réseau des journalistes relais est formé.

CHAPITRE 4 : COÛT ET MÉCANISME DE FINANCEMENT

IV.1 - LE COUT GLOBAL DES ACTIVITES

Le coût global de mise en œuvre du Plan Stratégique de l'INS est de 42 237 408 405 F. La part de l'Etat est évaluée à 38 778 188 804 F du financement, soit 92% contre 3 459 219 600 F soit 8% à mobiliser auprès des partenaires financiers. Cette répartition affirme le caractère souverain de la production des statistiques en vue de la prise de décision par le Gouvernement en toute souveraineté.

AXE	Coût total	Sources de financement	
		Etat	Autres à mobiliser
<i>Axe 1 : Amélioration de l'environnement institutionnel de l'exercice des activités</i>	415 800 000	370 800 000	45 000 000

<i>statistiques et fonctionnement de l'INS</i>			
<i>Axe 2 : Accroissement de la capacité de production de l'INS</i>	17 498 974 400	15 902 724 400	1 596 250 000
<i>Axe 3 : Actualisation, accroissement et pérennisation de la production statistique</i>	23 589 618 002	21 771 648 402	1 817 969 600
<i>Axe 4 : Diffusion, Promotion et vulgarisation des produits de l'INS</i>	733 016 003	733 016 003	-
<i>Total des axes</i>	42 237 408 405	38 778 188 805	3 459 219 600

Deux axes constituent l'essentiel des financements. Ce sont :

- l'actualisation, l'accroissement et la pérennisation de la production statistique avec 23 589 618 002 F, soit 56% du financement ;
- l'accroissement de la capacité de production de l'INS avec 17 498 974 400 F, soit 41% du financement ;

Les deux autres axes, à savoir l'axe Diffusion, Promotion et vulgarisation et l'axe amélioration de l'environnement institutionnel de l'exercice des activités statistiques et fonctionnement de l'INS, absorbent respectivement environ 2% et 1% du financement.

IV.2 - LE MECANISME DE FINANCEMENT

Le financement des activités sera assuré par l'Etat et les partenaires au développement.

Au niveau de l'Etat, l'application de l'article 31 de la loi sur les sociétés qui stipule que «>> lorsque l'Etat confie à une société d'Etat une mission de service public, il est obligatoirement conclu entre l'Etat et cette société une convention définissant la mission confiée, son étendue, les conditions et les modalités de son exécution et de sa rémunération, ainsi que, d'une façon générale, l'ensemble des obligations, notamment financières, à la charge respective de la société et de l'Etat. >> doit pouvoir fournir à l'INS les ressources nécessaires, qui seront essentiellement utilisées au financement de l'axe 3 et de l'axe 4 consacrés à la production des données statistiques. Une partie résiduelle servira à financer certains aspects des autres axes.

En ce qui concerne, le financement des capacités logistiques et matérielles, les activités prévues devront être inscrites au Programme d'Investissement Public (PIP). Sur la période sous revue, dans le budget de l'Etat consacré à l'investissement, des ressources seront dégagées à cet effet.

Pour la mobilisation des ressources extérieures, des plaidoyers seront effectués en direction des partenaires traditionnels de l'INS (les organismes du système des Nations Unies) pour qu'ils prennent tout ou une partie des financements des activités, notamment l'organisation des ateliers et des grandes opérations statistiques d'envergure nationale.

CONCLUSION

Le circulaire n° 3881 du 6 octobre 2011 du Ministre de l'Economie et des Finances, adressée aux Présidents de Conseil d'Administration et aux Directeurs Généraux des sociétés d'Etat et des sociétés à participation financière publique majoritaire,

demande à chaque structure d'élaborer son plan stratégique sur la période 2012-2015.

Mettant en application cette circulaire, l'INS a présenté dans ce document, l'état actuel de la structure, ses missions, sa vision, le plan d'action décrit à travers quatre axes qui sont :

- Amélioration de l'environnement institutionnel de l'exercice des activités statistiques et fonctionnement de l'INS ;
- Accroissement de la capacité de production de l'INS ;
- Actualisation, accroissement et pérennisation de la production statistique ;
- Diffusion, promotion et vulgarisation des produits de l'INS

Le coût global de ces axes est 42 237 408 405 F sur la période 2012-2015. Il sera financé à 98% par l'Etat pour affirmer le caractère souverain de la production des statistiques en vue de la prise de décision par le Gouvernement en toute souveraineté. Les partenaires au développement appuieront l'Etat dans une proportion moindre.

La mise en œuvre de ce plan stratégique donnera un nouvel élan à l'INS tant il lui améliore ses conditions de travail et lui permet de développer toutes ses capacités de productions.

ANNEXES :

- **BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE 2012-2015**
- **NOTE D'EXPLICATION DE CERTAINES LIGNES DU BUDGET.**